

ACCESSION MAÎTRISÉE RENNES METROPOLE

Les logements en accession maîtrisée sont des logements neufs en accession à la propriété, commercialisés à des prix de vente plafonnés à **2 800 € TTC** (TVA 20%) (prix de vente maximum moyen au programme par m² de surface habitable, stationnements compris).

Les conditions pour en bénéficier

- Occuper le logement à titre de résidence principale
- Être bénéficiaire du Prêt à Taux Zéro :
 - Ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale depuis deux ans minimum
 - Respecter les plafonds de ressources PTZ ci-dessous (à comparer avec le RFR n-2) :

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone B1 (Rennes)
1	30 000 €
2	42 000 €
3	51 000 €
4	60 000 €
5	69 000 €
6	78 000 €
7	87 000 €
À partir de 8	96 000 €

Le montant de ressources prend en compte le RFR (revenu fiscal de référence) de l'année n-2 de toutes les personnes destinées à occuper le logement

Les documents à fournir

- Avis d'imposition n-2
- Copies des pièces d'identité en cours de validité